



**NOTE DE TRAVAIL**

**GROUPE D'EXPERTS SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (DGP)**

**VINGT ET UNIÈME RÉUNION**

**Montréal, 5 – 16 novembre 2007**

**Point 2 : Élaboration de recommandations relatives à des amendements des *Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* (Doc 9284) en vue de l'édition de 2009-2010**

**TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES DANS  
DES SOUTES DE FRET NON PRESSURISÉES**

(Note présentée par Y.A. Mikhin)

**AVERTISSEMENT**

Faute de ressources, seuls le sommaire, la suite à donner par le Groupe DGP et les amendements apportés au Doc 9284 ont été traduits.

**1. INTRODUCTION**

1.1 An amendment to the pressure variation note in the introductory chapter of Part 4 to help distinguish differences in pressure reduction values in pressurized cargo holds versus non-pressurized cargo holds was proposed at DGP-WG/07. It was suggested that a preferable location to address the issue would be in Part 7, Chapter 2 where operators could be reminded that consideration should be given to packagings subjected to increased pressure differentials when placed in non-pressurized cargo holds. Two different versions (A and B) of a note to this effect have been prepared for DGP/21.

**2. SUITE À DONNER PAR LE GROUPE DGP**

2.1 Le Groupe DGP est invité à :

a) amender le paragraphe 2.4.1 de la Partie 7, en introduisant la note suivante :

*Note : Chargement sur des aéronefs non pressurisés*

A.

*Lors de vols en haute altitude, la différence de pression dans une soute de fret non pressurisée peut atteindre 71 kPa. Tous les récipients et les emballages ainsi que leurs fermetures doivent être testés et ne peuvent être chargés dans des soutes non pressurisées si leurs fermetures ne répondent pas aux exigences en matière de différence de pression pour l'altitude spécifiée. Pour le transport de marchandises dans des soutes pressurisées, les emballages ou récipients intérieurs sont testés à une différence de pression qui n'est pas inférieure à 32 kPa, ce qui équivaut à la pression dans une soute de fret non pressurisée à une altitude de 3 000 mètres.*

B.

*Lors de vols en haute altitude, la différence de pression pour un aéronef ayant des soutes de fret non pressurisées peut être de l'ordre de 71 kPa. Les emballages qui sont remplis à une pression atmosphérique normale de 100 kPa peuvent se désintégrer durant le vol s'ils ne peuvent supporter la différence de pression en altitude de croisière. Les marchandises dangereuses ne peuvent être chargées dans des soutes de fret non pressurisées que si chacun des emballages et toutes les fermetures répondent aux exigences applicables pour une différence de pression de 71 kPa.*

— FIN —